

La forêt du Val Suzon reçoit le label Forêt d'Exception®

Mercredi 12 octobre 2016

Site de Jouvence, en forêt de Val Suzon



Sommaire

Le label Forêt d'Exception[®], une démarche nationale p 3

Le Val Suzon[®], un écrin forestier préservé aux portes de Dijon p 4

Forêt d'Exception[®] au Val Suzon, un outil fédérateur p 7

Cinq orientations pour des actions innovantes p 8



Dossier de presse

12 octobre 2016

Le label Forêt d'Exception[®], une démarche nationale

La charte nationale Forêt d'Exception[®] développe des valeurs au cœur du développement durable. 19 forêts sont engagées dans cette démarche Forêt d'Exception[®].

Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) ont conduit l'Office national des forêts à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associé à une forêt domaniale.

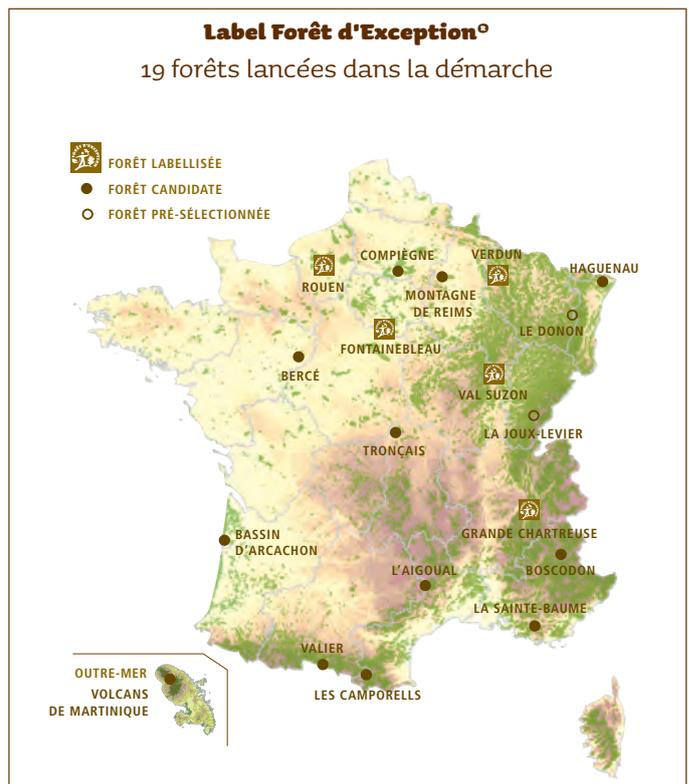
Le label Forêt d'Exception[®] distingue l'excellence de la gestion de ces forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

Une initiative locale concertée

La création d'un comité de pilotage local Forêt d'Exception[®], présidé par un élu, constitue la première étape vers la labellisation. Les membres, comprenant à la fois collectivités locales, institutionnels et associations, fixent les grands objectifs de leur travail collectif. Ils établissent ensuite un programme d'actions au bénéfice de la forêt et ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée.

Sur la base d'un dossier de candidature, le label est attribué pour une période renouvelable de 5 ans, par un comité national d'orientation composé d'experts qualifiés en aménagement des territoires, en environnement, culture et tourisme et de représentants des ministères de l'agriculture et de l'écologie.

Le label Forêt d'Exception[®] consacre à la fois la qualité du site forestier, l'exemplarité de sa gestion et des partenariats engagés.



Le label Forêt d'Exception[®] en bref

L'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Cette démarche de développement local associe étroitement les élus et les acteurs locaux. Elle s'est concrétisée avec un label de reconnaissance Forêt d'Exception[®].

Sur les 19 massifs forestiers engagés dans la démarche, 4 sont labellisés : Fontainebleau, Verdun, La Grande Chartreuse et Rouen. Val Suzon les rejoint le 12 octobre 2016.



Dossier de presse

12 octobre 2016

Le Val Suzon, un écrin forestier préservé aux portes de Dijon

Le Val Suzon se situe en région Bourgogne Franche-Comté, au centre est du département de la Côte d'Or, à une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau du cœur de l'agglomération dijonnaise. Il entaille le seuil de Bourgogne, escarpement d'une faille qui marque la limite entre un paysage de plaines agricoles à l'est (plaine de la Saône) et un paysage plus forestier à l'est (montagne bourguignonne).

Plus au sud, ce seuil de Bourgogne est habillé par le prestigieux vignoble bourguignon, site patrimoine mondial de l'Unesco « Les climats de Bourgogne » depuis 2015.



Le Suzon se faufile en fond de vallon, abrité par une ripisylve (forêt bordant les cours d'eau), en très bon état de conservation. Il longe tantôt les versants forestiers ou traverse champs et cultures pour traverser un à un les villages de la vallée : Messigny-et-Vantoux au premier plan puis Asnières-les-Dijon au second plan annoncent le Grand Dijon.

Au cœur de ce vallon, la forêt domaniale du Val Suzon (2.100 ha) souligne les coteaux escarpés, offrant un paysage forestier pittoresque, mélange harmonieux de végétal, d'eau et de rochers.

Les ingrédients d'un paysage d'exception

Le Val Suzon offre un paysage typique des profonds vallons qui caractérisent les territoires du seuil de Bourgogne. Sa forme coudée, l'amplitude de ses reliefs et la présence de l'eau au sein de la vallée participent à l'attrait des lieux et en font un site unique.



Sur un territoire aux dimensions réduites, le paysage offre des contrastes spectaculaires, entre vues lointaines sur les paysages forestiers de la montagne bourguignonne, ambiances intimes des combes fraîches et allures méditerranéennes des pelouses rocailleuses des hauteurs.

L'étonnement est garanti pour le promeneur qui pénètre dans la sylvie profonde et humide puis accède aux rebords arides du plateau, encore appelé « balcons du Suzon », belvédère naturel donnant à découvrir l'ensemble de la vallée. Depuis 1989, le statut de site classé consacre la qualité et l'intérêt national de ces paysages.

• Une fine mosaïque de milieux naturels, gage d'une biodiversité exceptionnelle

Depuis des millénaires, l'eau cisèle cette vallée calcaire, créant ainsi de multiples reliefs qui offrent au monde vivant autant de milieux pour s'exprimer.

La variété des microclimats présents, associée à l'eau, la roche qui affleure et la forêt, compose la singularité de ce site. Ainsi, les habitats secs du sud de la France côtoient des habitats montagnards et des habitats de marais tufeux.

Le Val Suzon constitue un véritable bouillon de vie avec près de 70 espèces présentant un caractère rare ou en limite d'aire géographique : près de 18 espèces de chauves-souris sont présentes sur les 23 qui existent en Bourgogne et 34 en France. La flore n'est pas en reste avec 80 % de la diversité des espèces floristiques du nord-est de la France, dont 3 espèces en danger critique d'extinction (*Asplenium fontanum*, *Biscutella laevigata*, *Orobanche major*) qui confèrent une forte responsabilité régionale en matière de conservation des milieux et des espèces.

Pour toutes ces richesses et ces enjeux la forêt domaniale du Val Suzon et plus largement le Val Suzon constituent un véritable laboratoire d'écologie à ciel ouvert.



Murin de Bechstein

La Biscutelle (*Biscutella aevigata* Subsp. *Varia*) est une espèce en danger d'extinction pour la Région Bourgogne. Elle est localisée sur la Roche-château.

Euphydryas aurinia

• Le Val Suzon, un espace naturel marqué par l'homme, une forêt histoire

Le Val Suzon offre une lecture sur plusieurs facettes de l'histoire bourguignonne.

Encore visible dans le paysage contemporain, les éperons barrés du Néolithique attestent de la position stratégique et habitée de ce territoire.

Au Moyen-Âge, les moines des abbayes y installent des fermes. À partir du 17^e siècle, le Val Suzon s'affirme encore comme un passage stratégique entre le bassin parisien et le bassin du Rhône et devient relais de poste.

Depuis longtemps, les hommes y trouvent du combustible. Au 19^e siècle, la forêt est une ressource essentielle pour alimenter en bois les forges et hauts-fourneaux.



Dossier de presse

12 octobre 2016

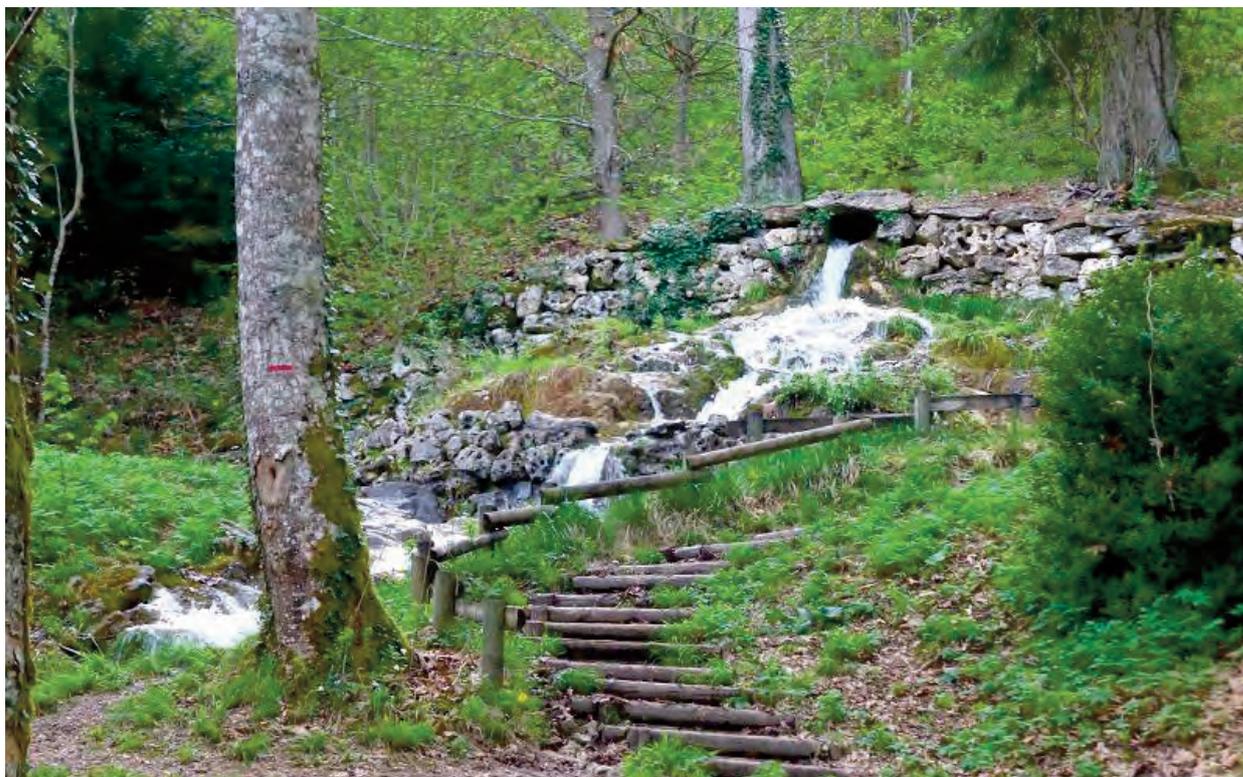
Au même siècle, les eaux du Suzon sont canalisées vers Dijon par un hydraulicien de renom, Henry Darcy. Dijon devient alors la 2^e ville d'Europe la mieux desservie en eau potable. Aujourd'hui encore, le Suzon fournit une eau potable de qualité aux habitants des villages avoisinants et près d'un tiers des besoins de l'agglomération dijonnaise.

Selon les croyances et légendes locales, l'eau y serait même miraculeuse et apporterait jouvence et guérison. Au cœur de cette fonction stratégique, la forêt apporte un filtre protecteur essentiel à la qualité de cette ressource.

Ressource au sens propre et au figuré, dès le début du 20^e siècle, le Val Suzon devient un lieu d'accueil privilégié pour les dijonnais. Un tacot les conduit le dimanche du centre de Dijon au cœur de la vallée. Encore aujourd'hui, le site est un lieu de loisirs incontournable offrant des possibilités pour de multiples activités : randonnées sportives, balades du dimanche, cyclo-tourisme ou pique-nique au bord de l'eau, etc.

Ainsi, l'histoire commune de l'Homme et du Suzon a façonné le paysage au fil des siècles. Aujourd'hui encore, l'Homme y puise ses ressources : l'eau, le bois, la truffe, etc. mais la gestion de ces ressources évolue pour prendre en compte les enjeux de notre époque et du site.

Ces enjeux multiples doivent être conciliés pour préserver sa diversité biologique, son patrimoine et ses paysages, tout en assurant son rôle de protection et en offrant un cadre de loisirs privilégié aux dijonnais.



Fontaine de Jouvence. L'eau miraculeuse de la fontaine de Jouvence : Qui n'a pas rêvé un jour, d'estomper les marques du temps ? Profitez-en, l'eau de cette fontaine, à défaut de vous garantir la jeunesse éternelle, posséderait, selon la légende, des vertus rajeunissantes...



Dossier de presse

12 octobre 2016

Forêt d'Exception® au Val Suzon, un outil fédérateur

Le Val Suzon a réuni tous les atouts pour obtenir la labellisation Forêt d'Exception®. Depuis 2008, un partenariat étroit s'est tissé entre l'ONF, la région Bourgogne Franche-Comté et la communauté de communes Forêts, Seine et Suzon, associés à un large éventail d'acteurs du territoire.

Reconnu pour son caractère exceptionnel, le Val Suzon concentre plusieurs statuts de protection : sites inscrit et classé, zone Natura 2000, zones de protection de captages d'eau, réserve naturelle régionale (la première de Bourgogne). À une échelle plus vaste, la vallée s'inscrit également dans un contrat de rivière et une charte forestière de territoire.

C'est véritablement en 2011 que le Comité de pilotage du Val Suzon s'engage dans une démarche originale. Ses membres affirment une volonté commune de rassembler les initiatives engagées, mutualiser les moyens financiers et proposer un projet unique et commun à la forêt domaniale et à la réserve naturelle régionale, grâce au contrat de projet Forêt d'Exception®.

• Un large éventail d'acteurs mobilisés depuis 2008

Collectivités, représentants de l'État et d'établissements publics, scientifiques, associations naturalistes ou acteurs socio-économiques, sont membres du Comité de pilotage du Val Suzon. D'autres personnes participent aussi aux groupes de travail : restaurateurs, artistes, clubs d'usagers, militaires... selon les questions traitées, ils éclairent des sujets pointus avec leur connaissance pratique des lieux.

Le protocole d'accord signé le 29 novembre 2012 fixe les grandes orientations communes pour l'avenir.

Cette gouvernance partagée présente, une réelle opportunité pour engager des actions cohérentes en faveur du milieu naturel. Elle exprime le souhait d'une reconnaissance nationale de ce territoire et de ses spécificités, dans une région Bourgogne Franche-Comté, qui fait de la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, une de ses priorités.



Cinq orientations pour des actions innovantes

Le label Forêt d'Exception®, outil fédérateur et mobilisateur de moyens, contribue à renforcer la dynamique de projet. Le contrat de projet validé en 2014 a été élaboré avec des groupes de travail impliquant les associations, les gestionnaires, les propriétaires et les élus à l'échelle de la Réserve naturelle régionale, de la forêt domaniale et du site Natura 2000. Il est construit autour de 5 axes majeurs et a déjà permis la mise en œuvre d'actions innovantes.

• Gérer des ressources naturelles de qualité, avec une exploitation raisonnée

La forêt domaniale du Val Suzon illustre la diversité des ressources qu'une forêt peut abriter. Filtres naturels, le couvert et le sol forestiers participent d'une part à la qualité de l'eau mais aussi à la ressource en bois d'œuvre de qualité.

Le choix est toujours délicat entre maintien des milieux ouverts et respect des dynamiques naturelles. Il faut donc adapter les gestes sylvicoles (coupes, exploitation, plantation...) pour continuer à récolter des bois de bonne qualité tout en favorisant le développement de la biodiversité, la protection des paysages et de la ressource en eau.

Toutes les actions menées par le forestier sur ce massif sont inscrites dans « l'aménagement forestier », document de gestion rédigé en cohérence avec les politiques locales et nationales. La démarche Forêt d'Exception® traduit pour le gestionnaire sa volonté de rester dans l'action tout en développant une gouvernance partagée avec les acteurs du territoire.

La truffe de Bourgogne, une ressource inattendue et réactualisée

La truffe de Bourgogne (*Tuber aestivum*), bijou convoité du Val Suzon présente dans tout le nord-est de France et dans tous les pays d'Europe est une ressource emblématique qui se complait sur les terrains calcaires de la Bourgogne. Son écorce bleutée, son parfum et son goût prononcé font d'elle un aliment de choix présent dans la gastronomie bourguignonne.

Nommée « truffe des rois de France » au Moyen-Âge, elle s'exporte alors jusque dans les Flandres, jusqu'à ce que François 1^{er} lui préfère celle du Périgord. Au XIX^e siècle elle prend les voies du chemin de fer et arrive sur Paris en grande quantité pour garnir les cuisines bourgeoises et les restaurants parisiens.



Dans le cadre de Val Suzon Forêt d'Exception®, la truffe de Bourgogne est à l'origine d'un partenariat original engagé en 2014 entre une association « La truffe Côte d'Orient », l'ONF, la forêt privée (CRPF, pépinières) et la recherche (INRA, CNRS). L'objectif est la mise en place d'un dispositif expérimental double : permettre dans un premier temps d'apprécier les potentialités par stations forestières et dans un second temps, de mesurer l'impact des traitements sylvicoles sur la production. Ce projet est aussi rattaché à un dispositif plus large : le volet innovation en agriculture et foresterie du programme de développement rural 2014 -2015, porté par la filière « Truffe de Bourgogne dont l'objectif est d'évaluer quantitativement et qualitativement la production en vergers et en milieu naturel ».



Dossier de presse

12 octobre 2016

• Améliorer la qualité des paysages et valoriser le patrimoine historique

Les actions engagées visent à améliorer les connaissances et valoriser le patrimoine historique du Val Suzon. Ainsi, des projets se sont concrétisés en partenariat avec la Charte forestière de territoire, la Fondation du patrimoine, la Région et l'Université de Bourgogne : notamment la restauration du lavoir de Darois, ou la réhabilitation du Haut-fourneau de Val Suzon, construit au XIX^e siècle et véritable « mangeur de forêts ».

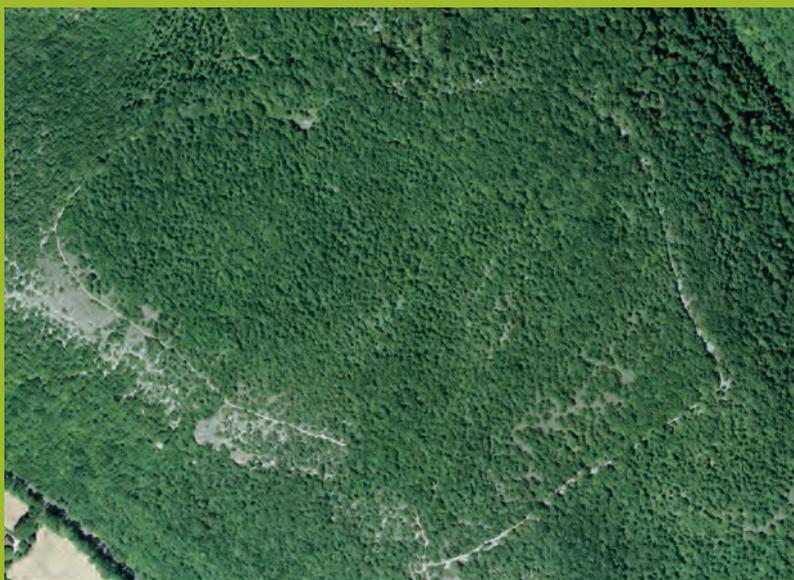
Un laboratoire à ciel ouvert pour l'écologie et l'archéologie forestière

Le LIDAR*, un outil mobilisateur pour l'écologie, le suivi des ressources, le devenir des paysages, les témoignages de l'histoire.

En 2015, l'ONF a apporté son soutien, aux côtés de la région Bourgogne, pour la rédaction d'une thèse réalisée sous la direction de l'Université de Bourgogne (laboratoire ArteHis). Intitulée « Ecodynamiques d'un espace forestier et des activités humaines : la forêt du Val Suzon sur le temps long », cette thèse apporte un éclairage sur les différentes interactions entre l'homme et la forêt à travers les âges.

Ce travail de recherche s'appuie sur des sources textuelles, en particulier les archives produites par les institutions et les propriétaires gestionnaires des forêts mais aussi sur l'exploitation des données numériques LIDAR collectées sur l'ensemble du bassin versant du Suzon.

Cette technologie de télédétection, utilisée notamment en archéologie, a permis de révéler la présence de structures préservées jusqu'alors sous la forêt. Avec la découverte de traces d'occupations humaines de façon quasi continue depuis 6000 ans, la forêt du Val Suzon livre ainsi progressivement ses secrets.



L'homme est présent depuis plus de 6 000 ans dans le Val Suzon. La Roche-Château vue du ciel montre l'organisation d'un des éperons barrés les plus imposants de Bourgogne (21 ha) (sig ONF – 2015)

• Préserver et suivre l'évolution de la biodiversité

Depuis le début du projet, amateurs et professionnels ont réuni leurs connaissances pour établir un véritable état des lieux de la biodiversité. 1200 espèces ont ainsi été recensées sur le massif. Un atlas de la faune et de la flore du Val Suzon, en cours de réalisation, regroupera l'ensemble des espèces les plus emblématiques ou à fort enjeux de conservation présentes sur le site.

La connaissance de ces espèces et de leurs exigences va permettre aux acteurs d'adapter leurs actions face aux enjeux de préservation de la biodiversité, en les prenant en compte dans la gestion du site et, si nécessaire, en menant des actions de conservation (restauration de milieu, mise en défens d'espèces etc).



Le lavoir de Darois, entouré de l'écrin vert domanial, a été construit par les habitants de la commune de Darois de 1860 à 1864. Abri pour les randonneurs du GR7, lieu de mémoire pour les habitants, il menace de s'écrouler. Les habitants se mobilisent pour entretenir le site. Des moyens sont recherchés pour financer les travaux de gros œuvre. (R. Leysen)

Partenariat avec l'Université de Bourgogne

Depuis 2014, un partenariat se développe avec le Master biologie de la conservation à l'Université de Bourgogne et devrait continuer, sous l'impulsion de son responsable Loïc Bollache. Dès la première année du Master, une semaine de découverte durant l'automne permet aux étudiants de se familiariser avec des techniques de suivi d'espèces et des milieux.

En seconde année de Master, un groupe travaille tous les ans sur un projet inscrit dans le contrat Forêt d'Exception®. D'autres travaux de recherche ont également été amorcés autour de certaines espèces, comme par exemple le chat forestier, notamment en lien avec l'association « Groupe des naturalistes de l'Université de Bourgogne ». Des projets de travaux dirigés et de travaux pratiques sur la malacologie sont par ailleurs envisagés.

À moyen terme, l'Université de Bourgogne souhaiterait mettre en place une maison scientifique dans la vallée du Suzon, afin de justement faciliter la formation appliquée des étudiants.



Chat forestier

• Accueillir dans un milieu naturel protégé

Plus de 80 % des visiteurs du Val Suzon viennent de la métropole dijonnaise. La réserve naturelle et Forêt d'Exception jouent un rôle en matière de sensibilisation et d'éducation d'un large public. Le développement de mesures pour l'accueil sera recherché, non pas dans un but d'augmentation de la fréquentation, mais dans un objectif d'amélioration du comportement des usagers.

Sur ce territoire fragile à forts enjeux de préservation, la question n'est pas de stabiliser ou de développer le nombre de visiteurs sur les lieux, mais d'aménager le site pour mieux les accueillir et les informer.

Un travail de concertation avec plusieurs acteurs du territoire a abouti en 2012 à la définition d'une stratégie d'accueil du public, élaborée à l'échelle de la vallée du Suzon et du Val Courbe (10 communes).

• Une méthode innovante pour définir une stratégie à l'échelle du territoire, mise en œuvre en 2012

La proximité de l'agglomération dijonnaise en pleine expansion risquant de provoquer une augmentation de la fréquentation de la vallée, les acteurs du territoire ont souhaité mener en 2012 une réflexion partagée visant à limiter la fréquentation afin de préserver les milieux naturels tout en offrant un accueil de qualité.

Le schéma d'accueil propose un diagnostic des forêts à l'échelle de la vallée (propriétés domaniales, communales et privées) et formule ensuite une stratégie d'accueil s'accompagnant d'un plan de circulation et de fiches actions. Il a permis la définition de projets concrets : requalification de parkings, reprise d'itinéraires de randonnée et de découverte, programmes pédagogiques et événementiels.

Application du schéma d'accueil à la requalification des parkings

Le site de Jouvence constitue aujourd'hui le cœur de l'accueil du public dans la vallée. Il s'agit d'un site de 30 hectares qui appartient pour moitié à la ville de Dijon, et pour l'autre, qui se situe en forêt domaniale. C'est pourquoi il est prévu dans le contrat de projet de requalifier cette zone, en particulier le parking de Jouvence, propriété de la ville de Dijon.

Les protagonistes du projet se sont rencontrés sous le pilotage de la ville de Dijon. À l'heure actuelle, le projet de requalification attend la validation des modalités de gestion de ce terrain, par la Région, l'agglomération dijonnaise et la Ville de Dijon.



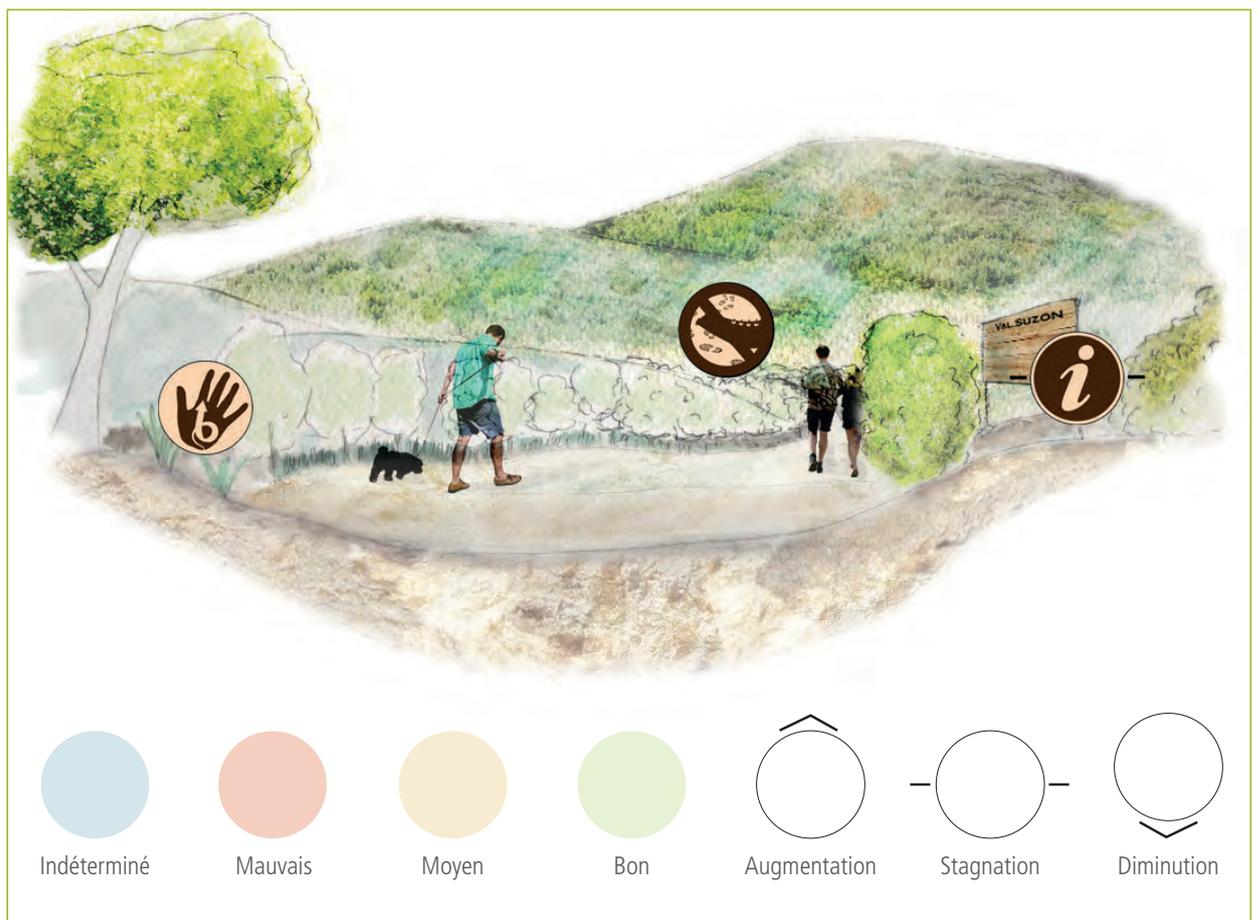
Le parking de Jouvence, site phare pour l'accueil du public au Val Suzon, fait l'objet d'un projet de rénovation.

• Rassembler les acteurs du territoire

La création d'une réserve naturelle régionale et l'animation de la démarche Forêt d'Exception® offrent au territoire du Val Suzon et aux acteurs la possibilité de se rassembler autour de la préservation du site.

Cette initiative n'est pas nouvelle (un syndicat intercommunal avait été créé par les communes du Val Suzon dès 1979), mais avec les mises en place récentes de Natura 2000, de la Réserve naturelle régionale et du label Forêt d'Exception®, les acteurs ont saisi l'opportunité de mener un programme cohérent d'actions de préservation, en s'appuyant sur un gestionnaire unique de la forêt et des milieux naturels.

Le rassemblement des acteurs au sein du Comité de pilotage du Val Suzon répond en outre au besoin d'améliorer la compréhension mutuelle des intérêts de chaque acteur, à une évaluation de l'efficacité et de l'efficience des mesures mises en place par un système de suivi transparent et pédagogique.



Exemple de l'axe « accueillir dans un milieu naturel préservé ».

Les objectifs sont symbolisés par des pictogrammes : de gauche à droite « améliorer la qualité des sites d'accueil », « limiter la surfréquentation dans les milieux sensibles » et « améliorer l'information et la sensibilisation du public ».

La couleur du pictogramme donne l'état d'avancement de l'objectif et les flèches éventuelles indiquent sa tendance d'évolution.



Dossier de presse

12 octobre 2016

Forêt d'Exception® Val Suzon, les grandes étapes

30 SEPTEMBRE 2010	Création du comité de pilotage du Val Suzon
27 JUIN 2011	Création de la Réserve naturelle régionale, première réserve naturelle régionale en Bourgogne, la plus grande dans la région Bourgogne-Franche-Comté (3 000 hectares)
29 NOVEMBRE 2012	Signature du protocole d'accord Forêt d'Exception®
15 OCTOBRE 2013	Validation du contrat de projet, signé le 8 avril 2015
29 MARS 2016	Présentation du dossier de candidature au comité national d'orientation qui émet un avis favorable
10 JUIN 2016	Décision du directeur général de l'ONF
12 OCTOBRE 2016	Cérémonie de labellisation

« Qui ne connaît Val Suzon...
Du paradis n'a rien vu de bon »

dicton local